

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



MÉDIATIONS THÉRAPEUTIQUES

N° 1114

**LA MÉDIATION AVEC L'ANIMAL EN INSTITUTION :
INTRODUCTION, CADRE ET APPROCHE
THÉRAPEUTIQUE**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°1114 LA MÉDIATION AVEC L'ANIMAL EN INSTITUTION : INTRODUCTION, CADRE ET APPROCHE THÉRAPEUTIQUE

N° du stage	1114 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	4 jours	Dates	du 14/09/2027 au 17/09/2027
Prix	1 450,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de santé ayant un projet de mise en place de séances de médiation animale en institution.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Une psychologue clinicienne animant des séances de médiation animale en institution.
- Un médecin vétérinaire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Comprendre les bases de la médiation animale.
- Comprendre les bases de la relation triangulaire animal-thérapeute-bénéficiaire.
- Choisir son animal médiateur.
- Écrire un projet de médiation animale.
- Définir un budget et des objectifs adaptés à la structure et au public auquel il s'adresse.
- Savoir utiliser et créer les outils et le matériel nécessaire à la mise en place des séances.
- Réaliser un entretien d'anamnèse auprès du bénéficiaire et, si pertinent, de sa famille.
- Définir des objectifs thérapeutiques et un programme de séances.
- Connaître les bases de l'éthologie animale.
- Assurer la bonne santé, le confort et la sécurité de l'animal.
- Assurer la sécurité du bénéficiaire.

PROGRAMME

1. La médiation animale : historique, intérêt, indication thérapeutique.
2. La relation triangulaire animal-thérapeute-bénéficiaire.
3. Le choix de son animal médiateur.
4. La rédaction du projet de médiation animale : objectifs, budget, matériel.
5. L'entretien d'anamnèse.
6. La construction d'une séance de médiation animale.
7. Les bases de l'éthologie animale. Notion d'éducation animale.
8. Les soins et le confort de l'animal.
9. La sécurisation des bénéficiaires.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°1114 LA MÉDIATION AVEC L'ANIMAL EN INSTITUTION : INTRODUCTION, CADRE ET APPROCHE THÉRAPEUTIQUE

N° du stage	1114 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	4 jours	Dates	du 14/09/2027 au 17/09/2027
Prix	1 450,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION**ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr